



Lac-Beauport, le 2 mai 2018

## AVIS AUX RÉSIDENTS DU SECTEUR DU MONT CERVIN

---

### **REPRISE DES TRAVAUX Lundi 7 mai 2018**

Chère résidente,  
Cher résident,

Le printemps étant à nos portes, les travaux dans le secteur du mont Cervin reprendront incessamment. Voici un résumé des informations pertinentes.

#### **CALENDRIER DES TRAVAUX – DATES IMPORTANTES**

Les travaux prévus au calendrier s'échelonnent **du 7 mai au 25 juillet**. Les échéanciers pourraient toutefois être modifiés suite à certaines variables non prévisibles (par exemple, les soubresauts de Dame Nature).

Voici un aperçu du calendrier des travaux :

#### **Du 7 mai au 25 juillet**

Réfections des arrières, ponceaux des entrées privées, et aménagement des fossés.

- Chemin de la Cornière
- Chemin de la Rencontre
- Chemin des Tisons
- Chemin du Rouet
- Chemin du Meneau
- Chemin du Brasier
- Chemin du Chenet

- Chemin de la Randonnée
- Chemin de la Sapinière
- Montée de l'Érablière
- Montée du Cervin
- Chemin du Sous-Bois
- Chemin des Sittelles
- Chemin du Ruisseau
- Chemin des Prêles
- Chemin du Brûlé

### **Du 22 mai au 4 juin**

Préparation avant pavage

### **Du 5 au 18 juin**

Travaux d'asphaltage – phase 2

- Chemin de la Cornière à partir du chemin de la Rencontre
- Chemin de l'Âtre entre le chemin du Brûlé et le chemin du Rouet
- Chemin de la Rencontre
- Chemin des Tisons
- Chemin du Rouet
- Chemin de la Randonnée
- Montée de l'Érablière – phase 2
- Montée du Cervin – phase 2
- Chemin du Sous-Bois
- Chemin des Sittelles
- Nouvelle rue joignant le chemin de la Sapinière à la Montée de l'Érablière

### **Du 14 au 18 mai**

Bordure de béton

- Chemin des Tisons
- Montée de l'Érablière
- Chemin du Sous-Bois
- Nouvelle rue joignant le chemin de la Sapinière à la Montée de l'Érablière

## **Du 18 au 22 juin**

Installation de la glissière de sécurité

- Chemin du Brûlé

## **Prolongement de la montée du Cervin entre le chemin des Sittelles et le chemin Rossinière**

- 7 mai : démolition et préparation
- 8 et 9 mai : dynamitage
- Du 10 au 16 mai : installation de conduites
- Du 11 au 17 mai : travaux de voirie
- Du 18 au 23 mai : test de conduites
- Du 22 mai au 4 juin : préparation avant pavage
- Du 5 au 18 juin : travaux d'asphaltage
- Du 19 juin au 25 juillet : réfection des arrières

Nous vous rappelons que le chantier est habituellement en opération selon cet horaire :

- Du lundi au jeudi : de 7h à 19h
- Le vendredi : de 7h à 12h
- Samedi et dimanche : fermé

## **COLLECTE DES DÉCHETS**

On vous demande de sortir vos bacs à déchets la veille de la date de la collecte, celle-ci étant effectuée plus tôt qu'à l'habitude dans le but de permettre une meilleure circulation sur le chantier. Il est possible que durant les travaux, le camion de collecte ne puisse se rendre à votre résidence. Dans ces circonstances, l'entrepreneur a la responsabilité de procéder au déplacement de vos bacs vers un lieu accessible pour le camion de collecte. Nous vous demandons d'indiquer, de façon claire et visible, votre numéro civique sur chacun de vos bacs. Cela permettra à l'entrepreneur de retourner les bacs aux bonnes adresses. Il vous appartient cependant de placer vos bacs sur le bord de la rue la veille de la collecte.

## **TRAVAUX DE DYNAMITAGE**

Il peut arriver, exceptionnellement, que le dynamitage affecte la qualité de l'eau des puits artésiens, pour une courte période. Le cas échéant, il est recommandé de laisser l'eau couler jusqu'à ce qu'elle revienne à son état normal.

## **RÉSIDENTS EN AMONT DU CHANTIER**

Les propriétaires des résidences situées en amont du chantier seront informés des détours occasionnés par les travaux. Un plan de circulation et de signalisation sera publié sur Info-Travaux en fonction de l'évolution des travaux.

## **BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX**

Il importe de mentionner qu'**aucun branchement ne sera effectué avant la fin des travaux**. Nous prévoyons que les branchements devraient être autorisés dans la première semaine du mois d'août, si tout va comme prévu. Les propriétaires concernés seront avisés par lettre personnalisée lorsqu'il sera possible de faire leur demande de permis pour raccordement auprès de la Municipalité. Par conséquent, les demandes de permis à cet effet ne seront acceptées qu'à ce moment.

Vous recevrez par la poste un résumé de la procédure de demande de permis, qui vous sera utile pour débiter vos démarches de soumission.

## **RAPPEL DE VOUS INSCRIRE SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ**

Les informations pertinentes telles les entraves à la circulation et les voies de contournement, le stationnement, et les modifications aux parcours des autobus scolaires, etc. seront communiquées au fur et à mesure qu'avancera le projet. À cet effet, un avis de mise à jour des travaux sera publié sur le site Internet de la Municipalité **à chaque lundi midi** dès le début des travaux.

Les citoyens pourront consulter cet avis en cliquant sur le bouton **Info-Travaux** situé à gauche du bloc *Recherche* au haut de la page d'accueil du site :

[www.lac-beauport.quebec](http://www.lac-beauport.quebec).

Pour recevoir un avis par courriel, nous invitons les citoyens à s'inscrire aussi sur la plate-forme **Voilà!** dont le bouton est situé à côté de celui d'Info-Travaux sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité.

Si vous avez d'autres préoccupations en regard de cet avis, ou si vous devez faire une plainte en lien avec les travaux de l'entrepreneur, n'hésitez pas à contacter la Municipalité en téléphonant au (418) 849-7141, poste 243. Nos heures de bureau sont du lundi au jeudi de 8 h à 12 h, et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 13 h.

La Municipalité de Lac-Beauport